

Le Parlement européen a approuvé, mercredi 20 novembre, un projet de la Commission européenne visant à [imposer](#) la présence d'au moins 40 % de femmes dans les conseils d'administration des [entreprises](#) cotées en [Bourse](#), sous peine de sanctions.

La proposition de directive ne mentionne que la proportion de conseillers appartenant au "sexe *sous-représenté*"

, sans

[citer](#)

spécifiquement les femmes, mais rappelle que celles-ci ne constitueraient en 2012 que 15 % des membres non exécutifs des conseils des plus grandes entreprises européennes. En 2013, ce chiffre n'a que timidement augmenté, pour s'

[établir](#)

à 17,6 %, d'après le Parlement.

Sanctions "Dissuasives"

La Commission souhaite que les entreprises publiques rétablissent une plus juste proportion d'ici à 2018, les entreprises privées d'ici à 2020.

Celles qui ne mettraient pas en application des procédures transparentes pour [favoriser](#) cet objectif s'exposeraient à des sanctions

*"dissuasives"*,

comme des amendes, l'exclusion d'appels d'offres publics ou l'

[exclusion](#)

partielle des financements des fonds structurels de l'

[Union européenne](#)

.

Le projet, adopté en première lecture à une large majorité à [Strasbourg](#), doit encore [être](#) approuvé par le Conseil européen, où il devrait se

[heurter](#)

à l'hostilité de certains Etats.